



Calendrier de collecte Matières résiduelles 2023

Municipalité
de Grand-Métis



Janvier							Février						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28				

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30, vendredi : FERMÉ

Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	(418) 775-6485, poste 2350
Employé municipal :	Marc-André Migneault	(581) 246-4429
Inspecteur en urbanisme :	Sylvain Martineau	(418) 775-6485, poste 2353
Agent en milieu rural :	Renaud Bisson-Dion	(418) 775-8445, poste 2203 rbissondion@mitis.qc.ca
Coordonnatrice en loisirs :	Josy-Anne Bérubé	(418) 732-6684
Agent en vitalisation :	Claude Trottier	(418) 775-2996, poste 2556



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS
70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone : (418) 775-6485, Télécopie : (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



JANVIER FÉVRIER 2023

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale / greffière-trésorière

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE MITIS

INFORMATIONS DIVERSES

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 février et le 6 mars 2023 à 19 h au bureau municipal.

BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 90.00 \$ et pour le compostage au coût de 20.00 \$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX :

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

ENREGISTREMENT DE LICENCE POUR CHIENS

Les documents relatifs à l'enregistrement de votre ou vos animaux de compagnie sont disponibles, ci-dessous. Merci de prendre connaissance des informations importantes suivantes :

Le propriétaire d'un chien doit remplir un formulaire au coût de 20 \$ par chien plus 5 \$ pour ceux qui n'ont pas de médailles, et ce, au meilleur de sa connaissance;

Le propriétaire peut acheminer son formulaire par courriel à : grandmetis@mitis.qc.ca ou par la poste;

Le propriétaire peut y joindre des photos de son chien;

Le paiement peut se faire par Accès D Desjardins, en argent comptant ou par chèque;

Les formulaires d'enregistrement d'un chien sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet.

PETITES ANNONCES



VOS ÉLUS

Marc-André Larrivée, maire

Suzie Ouellet, conseillère siège no. 1

Philippe Carroll, conseiller siège no. 2

Jocelyn Fournier, conseiller no. 3

Lucienne V. Ouellet, conseillère no. 4

Jacques Vachon, conseiller no. 5

Anne-Marie Martel, conseiller no. 6

PRÉDICTION DES MARÉES – Février 2023

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)									
01	04:44	1.4	09	04:16	3.3	17	05:01	1.1	25	05:35	3.6
01	11:22	3.2	09	10:13	0.8	17	11:39	3.7	25	11:55	0.6
01	18:12	1.1	09	16:29	3.5	17	18:22	0.7	25	18:05	3.1
02	00:02	2.5	09	22:39	0.7	18	00:16	2.9	25	23:57	0.9
02	05:42	1.3	10	04:52	3.3	18	06:06	0.8	26	06:22	3.4
02	12:17	3.4	10	10:51	0.8	18	12:38	4	26	12:52	0.9
02	19:01	1	10	17:06	3.3	18	19:12	0.5	26	18:56	2.8
03	00:48	2.6	10	23:12	0.8	19	01:08	3.2	27	00:40	1.2
03	06:29	1.2	11	05:30	3.3	19	07:02	0.5	27	07:16	3.2
03	13:01	3.6	11	11:35	1	19	13:29	4.3	27	14:04	1.1
03	19:40	0.9	11	17:46	3.1	19	19:58	0.3	27	19:54	2.5
04	01:27	2.7	11	23:48	0.9	20	01:57	3.5	28	01:34	1.4
04	07:10	1	12	06:12	3.3	20	07:52	0.3	28	08:23	3
04	13:39	3.7	12	12:26	1.1	20	14:16	4.4	28	15:32	1.3
04	20:13	0.8	12	18:32	2.9	20	20:41	0.1	28	21:10	2.3
05	02:03	2.9	13	00:30	1.1	21	02:43	3.7	01	02:49	1.5
05	07:48	0.9	13	07:01	3.3	21	08:41	0.1	01	09:46	3
05	14:14	3.7	13	13:31	1.2	21	15:02	4.4	01	16:55	1.3
05	20:43	0.7	13	19:29	2.7	21	21:22	0.1	01	22:38	2.3
06	02:36	3.1	14	01:20	1.2	22	03:27	3.8	02	04:17	1.5
06	08:24	0.8	14	08:01	3.3	22	09:28	0.1	02	11:04	3.1
06	14:48	3.8	14	14:50	1.2	22	15:47	4.2	02	17:57	1.2
06	21:11	0.7	14	20:40	2.5	22	22:02	0.1	02	23:45	2.4
07	03:09	3.2	15	02:25	1.3	23	04:10	3.8	03	05:25	1.4
07	09:00	0.7	15	09:12	3.3	23	10:16	0.2	03	12:00	3.3
07	15:21	3.7	15	16:13	1.1	23	16:32	3.9	03	18:41	1.1
07	21:38	0.7	15	22:02	2.5	23	22:40	0.3	04	00:31	2.6
08	03:42	3.3	16	03:43	1.2	24	04:52	3.8	04	06:14	1.2
08	09:36	0.7	16	10:28	3.5	24	11:04	0.3	04	12:43	3.4
08	15:55	3.6	16	17:23	1	24	17:18	3.5	04	19:15	0.9
08	22:08	0.7	16	23:16	2.7	24	23:18	0.6	05	01:07	2.8

PRÉDICTION DES MARÉES – Janvier 2023

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)									
01	03:27	1.1	09	03:33	3	17	03:09	1.2	25	04:37	3.5
01	09:48	3.3	09	09:15	0.9	17	09:49	3.4	25	10:33	0.4
01	16:26	1	09	15:43	3.7	17	16:36	1.1	25	16:57	4.1
01	22:23	2.8	09	22:10	0.8	17	22:27	2.7	25	23:18	0.3
02	04:21	1.2	10	04:09	3	18	04:12	1.2	26	05:26	3.5
02	10:46	3.4	10	09:53	0.9	18	10:52	3.6	26	11:26	0.5
02	17:28	1	10	16:20	3.6	18	17:38	0.9	26	17:47	3.7
02	23:25	2.7	10	22:42	0.8	18	23:32	2.8	27	00:03	0.6
03	05:14	1.2	11	04:47	3	19	05:16	1	27	06:15	3.4
03	11:40	3.5	11	10:34	1	19	11:51	3.9	27	12:24	0.7
03	18:21	0.9	11	16:57	3.4	19	18:33	0.7	27	18:38	3.3
04	00:17	2.8	11	23:16	0.9	20	00:29	3	28	00:48	0.8
04	06:02	1.2	12	05:27	3	20	06:15	0.8	28	07:06	3.3
04	12:29	3.6	12	11:16	1.1	20	12:47	4.1	28	13:29	0.9
04	19:09	0.8	12	17:37	3.3	20	19:24	0.5	28	19:33	3
05	01:02	2.8	12	23:53	1	21	01:21	3.2	29	01:36	1.1
05	06:44	1.1	13	06:09	3	21	07:10	0.6	29	08:01	3.2
05	13:13	3.7	13	12:03	1.2	21	13:39	4.3	29	14:42	1.1
05	19:52	0.8	13	18:20	3.1	21	20:12	0.3	29	20:36	2.7
06	01:42	2.8	14	00:35	1.1	22	02:11	3.4	30	02:31	1.3
06	07:23	1	14	06:56	3	22	08:01	0.4	30	09:04	3.1
06	13:53	3.8	14	12:59	1.3	22	14:29	4.4	30	15:59	1.2
06	20:30	0.8	14	19:10	3	22	21:00	0.2	30	21:47	2.5
07	02:19	2.9	15	01:21	1.1	23	03:00	3.5	31	03:36	1.4
07	08:00	0.9	15	07:49	3.1	23	08:52	0.3	31	10:15	3.1
07	14:31	3.8	15	14:08	1.3	23	15:18	4.5	31	17:11	1.2
07	21:06	0.8	15	20:07	2.8	23	21:47	0.1	31	23:01	2.4
08	02:56	2.9	16	02:12	1.2	24	03:49	3.5	01	04:44	1.4
08	08:37	0.9	16	08:47	3.2	24	09:42	0.3	01	11:22	3.2
08	15:07	3.8	16	15:24	1.3	24	16:07	4.3	01	18:12	1.1
08	21:38	0.8	16	21:15	2.7	24	22:33	0.2	02	00:02	2.5

Mot du Maire

Bonjour chers Grand-Métissiennes et Grand-Métissiens.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne et Heureuse année 2023.

Comme vous pouvez le constater, le journal de janvier est jumelé avec l'édition de février. Eh oui, les caprices de Dame nature en cette fin d'année nous ont obligé à revoir nos priorités et nos actions afin de répondre aux besoins et à la sécurité des citoyens.

En effet, la panne de courant du 23 décembre dernier (jusqu'au 27 décembre pour certaines et certains d'entre vous) ne nous a pas épargnée. Elle aura toutefois permis de voir l'entraide qui s'est vite installée entre voisins.

En plus, les grandes marées s'en sont mêlées. Nous avons dû, pour une courte période, fermer le chemin de la Pointe-Leggatt le temps d'enlever les débris sur la chaussée.

Je remercie tous celles et ceux qui sont venus nous voir, monsieur Marc-André Migneault, employé des travaux publics de la municipalité et moi-même, en action lors de la fermeture du chemin, soit pour nous informer de leur situation, faire une mise à jour de leur secteur ou tout simplement pour proposer leur aide.

Merci monsieur Rodrigue Roy pour vos biscuits!

Afin de mieux servir les citoyens lors de situations exceptionnelles, les membres du conseil se réuniront en février et mars prochains pour discuter des grandes lignes et directives du plan des mesures d'urgences.

Dans un tout autre registre, lors de la réunion du 12 décembre dernier, le conseil municipal a adopté une augmentation de la taxe foncière de 0,96755 \$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2023, conformément au rôle d'évaluation en vigueur. Nous avons considéré la hausse constante du prix de l'essence et le coût du panier d'épicerie. Nous avons surtout considéré que pour plusieurs d'entre-nous, Métissiens, Métissiennes, les dernières années de pandémies ont encore des conséquences néfastes sur notre budget.

En cette journée du 25 janvier, avec une autre tempête à nos portes, je vous invite à communiquer en tout temps avec moi, via le bureau de la municipalité et il me fera plaisir de retourner votre appel.

Mais encore mieux...

Venez nous rencontrer lors de la prochaine rencontre du conseil qui se tiendra le 6 février prochain à compter de 19h.

Marc-André Larrivée, maire

BUDGET 2023

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT, UN SOMMAIRE DU BUDGET 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS, TEL QU'ADOPTÉ PAR VOTRE CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022.

REVENUS	2022	2023
Taxes générales	354 816 \$	363 289 \$
Taxes sur une autre base	57 194 \$	66 197 \$
Services rendus	36 201 \$	29 251 \$
Imposition de droits	7 050 \$	5 700 \$
Paiement tenant lieu de taxes	13 014 \$	13 081 \$
Autres revenus	48 215 \$	44 810 \$
Transfert	162 946 \$	181 713 \$
TOTAL	679 309 \$	704 041 \$
CHARGES	2022	2023
Administration générale	252 311 \$	191 986 \$
Sécurité publique	69 106 \$	62 671 \$
Transport	186 044 \$	187 047 \$
Hygiène du milieu	71 753 \$	80 748 \$
Aménagement et urbanisme & développement	36 498 \$	106 317 \$
Loisirs et culture	63 597 \$	75 272 \$
TOTAL	679 309 \$	704 041 \$

Nous demeurons disponible pour vous donner plus d'explications sur le budget, sur les décisions du Conseil et sur notre vision.

TAXES FONCIÈRES : Le taux de taxation sur la valeur foncière a été fixé à : 0.96 \$ le 100 \$, et une augmentation de 1.49 % sur le taux de taxation globale.

Le Mot vert du mois – « Ne jetez pas votre argent à la poubelle! » - Janvier 2023

Bonjour à toutes et tous,

En début décembre, nous avons diffusé une campagne médiatique sur comment économiser en réduisant nos déchets. Une courte vidéo est disponible sur notre page Facebook (*Matières résiduelles – MRC de La Matapédia et de La Mitis*) qui explique les économies réalisables par un simple tri. Voici le résumé de la vidéo :

En 2023, les coûts de traitement de nos matières résiduelles seront de :

- **Poubelle (enfouissement) : 184 \$/tonne**
- **Bac bleu (recyclage) : ~20 \$/tonne**
- **Bac brun (compostable) : 20 \$ par habitant, peu importe la quantité**

Voici le scénario : On fait un gros party et il reste à la fin 1 tonne de bouteilles d'eau vides, 1 tonne de gobelets de café en styromousse et 1 tonne de muffins (on a mal calculé nos quantités).

Si on envoie tout à la poubelle, ça fera 3 tonnes multipliés par 184 \$/tonne (552 \$) et l'on additionne le 20 \$ par habitant du bac brun qui est fixe, peu importe la quantité. Ça représente un coût de **572 \$ pour tout envoyer à la poubelle.**

Si l'on trie nos matières, donc les bouteilles d'eau vont dans le bac bleu (20 \$), les muffins dans le bac brun (20 \$) et puisque les gobelets en styromousse ne sont pas recyclables, ils vont à l'enfouissement (184 \$). Ça donne un coût de **204 \$, soit une économie de 368 \$ juste en triant bien nos matières.**

Finalement, imaginons encore une fois que l'on tri adéquatement les bouteilles (20 \$) et les muffins (20 \$), mais qu'au lieu d'utiliser des gobelets à café en styromousse, on réduit à la source en utilisant des tasses lavables qu'on a à la maison (gratuit). Ça donne un coût de **40 \$! Une économie de 532 \$ en réduisant simplement à la source une matière qui n'avait pas lieu d'être.**

Même scénario, trois solutions différentes, trois prix différents. À vous de faire le choix sur combien vous préférez payer! Pour vous aider à réduire vos déchets, consultez le www.ecoregie.ca.

À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca

Courriel : matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

SORTIE À L'Océanic

AU COLISÉE FINANCIÈRE SUNLIFE DE RIMOUSKI

AFFRONTANT LES TIGRES DE VICTORIAVILLE

DÉPART EN AUTOBUS À 13 H 15

COÛT:

AÎNÉ: 15 \$
ADULTE: 18 \$
ÉTUDIANT: 10 \$
ENFANT: 7 \$

Réservation
obligatoire
auprès de
Josy-Anne au
418 732-6684



Comité de promotion

Municipalité de Grand-Métis

Le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis vous invite à sa prochaine Assemblée générale annuelle le **MARDI 7 février 2023 à 19h00** au bureau municipale de Grand-Métis si tempête la réunion sera reportée au mardi 21 février 2023 19h00

Pour que des projets se concrétisent, il faut la collaboration des citoyens de Grand-Métis. Aidez-nous à faire de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre et, par le fait même, la rendre vivante et active socialement.

Ça nous appartient à tous...

Comité de promotion et de développement de Grand-Métis

Le Mot vert du mois – « À venir en 2023! »

Bonjour à toutes et tous,

L'année 2023 sera une année de changement dans le monde des matières résiduelles!

Modernisation de la consigne

Au 1^{er} novembre 2023, la nouvelle consigne de 10 à 25 cents visera tous les contenants de boisson (jus, lait, alcool, etc.) en verre, plastique ou métal de 100 ml à 2 litres. C'est encore inconnu où seront les points de dépôt, mais des projets pilotes ont eu lieu à l'été 2021 chez plusieurs épicerie et SAQ de la province.

Modernisation de la collecte sélective (bac bleu)

Dans le système actuel, les municipalités ont des ententes pour la collecte et le traitement des matières recyclages. Les municipalités reçoivent ensuite une compensation de Recyc-Québec pour ces efforts. Dans le nouveau système qui débutera en 2023, les entreprises reprendront à 100% le traitement des matières avec des objectifs de récupération à atteindre sous peine de pénalités. La collecte sera toujours municipale, donc pour vous, ça l'implique principalement de continuer de bien participer au bac bleu comme vous le faites déjà!

De nouvelles RÉP arrivent

Il existe depuis longtemps des produits soumis à une Responsabilité Élargie des Producteurs (RÉP), par exemple les appareils électroniques (Serpuariens), les batteries, fluorescents, huiles et peintures. À l'achat de ces produits, vous payez un écofrais qui sert à financer un système de récupération par point de dépôt et la valorisation. En 2023, de nouvelles RÉP débuteront, notamment pour les plastiques agricoles et les contenants pressurisés de combustibles (propane, etc.). Nous vous tiendrons informé!

Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de St-Moïse

L'Étude d'impact sur l'environnement de ce projet de plateforme de compostage, LET et écocentre pour La Matapédia et La Mitis a été déposée au printemps 2022. La première vague de question du ministère de l'Environnement s'est terminée en novembre. La Régie s'affaire maintenant à répondre à ces questions. Si le ministère est satisfait, une audience du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) aura lieu avec pour mandat de s'assurer que le projet répond aux normes environnementales et d'acceptabilité sociale avant de donner son avis au ministre de l'Environnement si le projet doit avoir lieu et si oui, sous quelles conditions.

Pour plus d'informations, visitez le www.ecoregie.ca. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Stratégie jeunesse intermunicipale

Retour des soirées sportives intermunicipales

Le *Comité Sportif intermunicipal* a recommencé ses soirées sportives au gymnase de Padoue et à la patinoire. Vous êtes invité à surveiller leur page Facebook ou celle des loisirs afin de connaître les détails. Vous pouvez également communiquer avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684 pour avoir plus d'information.



Retour sur la fête de Noël intermunicipale

Le 11 décembre dernier a eu lieu la fête de Noël Intermunicipale, organisée par le *Comité des loisirs intermunicipal*. Lors de cette activité, les jeunes familles de nos municipalités ont eu la chance de se réunir pour faire la rencontre du Père Noël. Une collation préparée par la *Maison Octavie* a été offerte aux participants ainsi qu'un beau cadeau à chacun des enfants inscrits.



Cercle des fermières de Saint-Octave-de-Métis

Le 4 décembre dernier a eu lieu un avant-midi de création avec le Cercle des fermières de Saint-Octave-de-Métis sous la thématique de Noël. Flocons de neige en perle, peinture sur bûches et renne en macramé ont été confectionnés. Bravo et merci à tous les participants et bénévoles.

Prochaine rencontre :

Le Cercle des fermières est plus qu'actif! Ateliers hebdomadaires, midis tricots avec le Comité Jeunesse intermunicipal, formation et bien plus. Les rencontres mensuelles sont également de retour. Pour information, communiquez avec Marie-Paule Turbide au 418 775-1454.

Remerciements Marie-Paule Turbide :

Les jeunes du *Comité jeunesse intermunicipal* ont remis une carte de remerciements à Marie-Paule Turbide, présidente du cercle afin de la remercier pour son temps et dévouement dans la transmission de ses connaissances. Un énorme merci Marie-Paule,



Horaire de la patinoire Saint-Octave-de-Métis

Du lundi au vendredi :

18 h 30 à 20 h

20 h à 21 h (hockey)

Samedi :

13 h à 16 h

18 h 30 à 20 h

20 h à 21 h (hockey)

Les soirées feux des vendredis soirs sont de retour avec Marylaine Castonguay. Soyez-y en grand nombre !

BONHOMME, BONHOMME

SAIS-TU JOUER?

LES RÉSIDENTS DE GRAND-MÉTIS, PADOUÉ ET SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS SONT INVITÉS À PARTICIPER À UN CONCOURS DE CRÉATION DE BONHOMME DE NEIGE.

POUR PARTICIPER:

- CONFECTIONNE UN BONHOMME, PRENDS-LE EN PHOTO;
- ENVOIE LE AVANT LE 4 MARS SUR LA PAGE FACEBOOK DU SERVICE DES LOISIRS INTERMUNICIPAL OU BIEN PAR COURRIEL: LOISIRKEMPT@GMAIL.COM

1 prix de 50 \$
2 prix de 25 \$

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS